



Assemblée générale

Distr. générale
19 juin 2018
Français
Original : anglais

Comité des conférences

Session de fond de 2018

4-10 septembre 2018

Ordre du jour et programme de travail pour 2018

À sa session d'organisation, le 23 avril 2018, le Comité des conférences a approuvé l'ordre du jour de sa session de fond de 2018, dont le projet annoté lui avait été présenté par le Secrétariat (voir [A/AC.172/2018/L.1](#), annexe). Le rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences ([A/73/___](#)), structuré de façon stratégique et rationalisée, sera publié ultérieurement. On trouvera dans le présent document l'ordre du jour de la session de fond, pour approbation par le Comité.

Toutes les questions touchant la gestion des conférences et, faisant l'objet de rapports réguliers au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Plan des conférences » seront traitées dans un rapport de synthèse. Des statistiques et autres données pertinentes seront présentées sous forme de renseignements complémentaires. À sa session d'organisation, le Comité a également décidé, comme il l'a fait les années précédentes, de faire figurer dans son programme de travail pour 2018 les réunions d'information tenues par le Secrétariat sur les questions relatives à la gestion des conférences qui présentent un intérêt pour les États Membres. Il est proposé de tenir une desdites réunions le 29 août 2018, en vue de préparer la session de fond. D'autres réunions peuvent être programmées à la demande des États Membres.

À sa session d'organisation, le Comité a également reconfirmé les dates de sa session de fond, qui se tiendra du mardi 4 au lundi 10 septembre 2018. Son programme de travail sera comparable à celui des années précédentes : le Comité se réunira officiellement les 4 et 5 septembre, tiendra des consultations les 6 et 7 septembre, en tant que de besoin, et conclura ses travaux le 10 septembre.

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
2. Gestion des réunions :
 - a) Adoption du projet révisé de calendrier des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2019 ;
 - b) Demandes de dérogation au paragraphe 7 de la section I de la résolution [40/243](#) de l'Assemblée générale ;



- c) Demandes de dérogation présentées entre les sessions du Comité des conférences ;
 - d) Utilisation des services de conférence par les organes de l'Organisation des Nations Unies ;
 - e) Prestation de services d'interprétation aux réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres ;
 - f) Utilisation du centre de conférence de la Commission économique pour l'Afrique.
3. Gestion de la documentation :
- a) Respect des délais de soumission, de traitement et de publication des documents ;
 - b) Distribution simultanée des documents ;
 - c) Numérisation et mise en ligne de documents anciens de l'Organisation des Nations Unies qu'il importe de préserver.
4. Effectifs.
5. Installations et accessibilité :
- a) Utilisation des locaux de l'Organisation des Nations Unies ;
 - b) Accessibilité.
6. Évaluation de la qualité des services de conférence.
7. Organisation des travaux.
8. Adoption du rapport et dates proposées pour la session d'organisation et la session de fond de 2019.

Annotations

- 1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation**
- 2. Gestion des réunions**
- a) Adoption du projet révisé de calendrier des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2019**

Le projet révisé de calendrier des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2019 a été établi en application de la section I de la résolution [72/19](#) de l'Assemblée générale sur le plan des conférences.

Documentation :

Calendrier des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2018 et 2019 ([A/AC.172/2018/2](#))

Projet révisé de calendrier des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2019 ([A/AC.172/2018/L.2](#)) (à paraître)

- b) Demandes de dérogation au paragraphe 7 de la section I de la résolution [40/243](#) de l'Assemblée générale**

Dans le rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences ([A/73/___](#)), le Secrétariat a présenté les demandes reçues conformément au paragraphe 15 de la

résolution [47/202](#) A de l'Assemblée générale et au paragraphe 7 de la section I de la résolution [40/243](#) afin que le Comité se prononce sur celles-ci.

Documentation : Lettre adressée à la présidence de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale par le Président du Comité des conférences ([A/73/___](#)).

c) Demandes de dérogation présentées entre les sessions du Comité des conférences

Le Secrétariat a préparé un récapitulatif des demandes de dérogation au calendrier des conférences et réunions approuvé pour 2018, accompagné d'informations sur toute décision prise par le Comité.

d) Utilisation des services de conférence par les organes de l'Organisation des Nations Unies

Le Secrétariat a fait rapport sur la question, conformément aux paragraphes 14 à 23 de la résolution [72/19](#), dans le rapport du Secrétaire général.

Documentation :

Une analyse statistique de l'utilisation prévue et effective des ressources affectées aux services de conférence mis à la disposition de tous les organes dont les réunions sont inscrites au calendrier, dans les quatre centres de conférence, est communiquée au Comité sous forme de renseignements complémentaires.

e) Prestation de services de conférence aux réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres

Le Secrétariat a fait rapport sur la question, conformément aux paragraphes 24 à 26 de la résolution [72/19](#), dans le rapport du Secrétaire général.

f) Utilisation du centre de conférence de la Commission économique pour l'Afrique

Le Secrétariat a fait rapport sur la question, conformément au paragraphe 27 de la résolution [72/19](#), dans le rapport du Secrétaire général.

3. Gestion de la documentation

a) Respect des délais de soumission, de traitement et de publication des documents

Le Secrétariat a fait rapport sur la question, conformément aux paragraphes 51 à 54, 56 à 59, 63 à 66, 70 et 71 de la résolution [72/19](#), dans le rapport du Secrétaire général.

b) Distribution simultanée des documents

Le Secrétariat a fait rapport sur la question, conformément aux paragraphes 55, 61 et 62 de la résolution [72/19](#), dans le rapport du Secrétaire général.

c) Numérisation et mise en ligne de documents anciens de l'Organisation des Nations Unies qu'il importe de préserver

Le Secrétariat a fait rapport sur la question, conformément aux paragraphes 74 à 81 de la résolution [72/19](#), dans le rapport du Secrétaire général.

4. Effectifs

Le Secrétariat a fait rapport sur la question, conformément aux paragraphes 88 à 90 et 96 à 100 de la résolution 72/19, dans le rapport du Secrétaire général.

5. Installations et accessibilité

a) Utilisation des locaux de l'Organisation des Nations Unies

Le Secrétariat a fait rapport sur la question, conformément aux paragraphes 12 et 13 de la résolution 72/19, dans le rapport du Secrétaire général.

b) Accessibilité

Le Secrétariat a fait rapport sur la question, conformément au paragraphe 31 de la résolution 72/19, dans le rapport du Secrétaire général.

6. Évaluation de la qualité des services de conférence

Le Secrétariat a fait rapport sur la question, conformément aux paragraphes 37 à 42 et 104 à 106 de la résolution 72/19, dans le rapport du Secrétaire général.

7. Organisation des travaux

Au paragraphe 20 de la section II.A de sa résolution 57/283 B, l'Assemblée générale a encouragé le Comité à maintenir à l'étude les règles régissant la participation d'observateurs à ses travaux.

8. Adoption du rapport et dates proposées pour la session d'organisation et la session de fond de 2019

Le Comité adoptera son projet de rapport pour 2018 et le projet de résolution sur le plan des conférences et en recommandera l'adoption par l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session. Il approuvera les dates proposées pour sa session d'organisation et sa session de fond de 2019.
